

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Bilan de la mise à disposition au public et

Approbation de la modification simplifiée n°1

OBJET : Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Bilan de la mise à disposition au public et

Approbation de la modification simplifiée n°1

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB091BIS-DE



Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Votants : 37

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté du Perche & Haut Vendômois a été prescrite par arrêté n° 2022-URBA-005 en date du 07 mars 2022.

Cette procédure de modification simplifiée du PLUi a été engagée en vue de :

- Corriger des erreurs matérielles, dans le règlement et dans le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Procéder à des modifications mineures du règlement graphique (suppression d'un STECAL Ay1 à la demande du bénéficiaire, ajout de bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination en zone agricole...),
- Clarifier et réorganiser certaines règles du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols (amélioration de la rédaction, réorganisation de certains articles sans en changer le sens...),
- Mettre à jour les annexes.

Les modalités de la mise à disposition au public ont été définies par délibération du conseil communautaire n°2023-DELIB-020 en date du 27 février 2023. Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi a été mis à disposition du public du 27 mars au 27 avril 2023.

A l'issue de la mise à disposition au public, aucune observation n'a été adressée, sous quelque forme que ce soit.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 ;

Vu la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvée par délibération n°2022-DELIB-162 du 05 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n°2022-URBA-005 en date du 07 mars 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-DELIB-020 en date du 27 février 2023 définissant les modalités de la mise à disposition du dossier au public ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-DELIB-019 en date du 27 février 2023 confirmant, au regard de l'avis de l'autorité environnementale en date 15 février 2023, que l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ne nécessite pas d'évaluation environnementale ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi a été notifié pour avis à l'Etat et aux autres Personnes Publiques Associées le 17 janvier 2023 ;

Considérant que le projet a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'un avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers lors de sa réunion du 09 mars 2023 ;

Considérant que les modifications demandées par l'Etat et les Associées ont été prises en considération pour partie dans le projet du PLUi, selon le tableau annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB091BIS-DE

Vu l'absence de remarques émises par les Communes de Bouffry, Brévainville, Busloup, La Chapelle-Enchérie, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny du Perche, Droué, Fontaine-Raoul, La Fontenelle, Fréteval, Lignièrès, Lisle, Moisy, Morée, Ouzouer le Doyen, Pezou, Le Poislay, Renay, Romilly du Perche, Ruan sur Egvonne, Saint-Hilaire la Gravelle, Saint-Jean Froidmentel et Villebout.

Entendu l'exposé du Président présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement d'urbanisme du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **TIRE** le bilan de la mise à disposition au public,
- **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

A handwritten signature in blue ink, belonging to Jean-Maurice Brunet, the secretary of the meeting.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et dans les mairies du territoire durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Le dossier de modification simplifiée n°1 approuvée du PLUi sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et dans les mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB091BIS-DE



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal -
Approbation de déclaration de projet n°2
emportant mise en compatibilité du PLUi**

OBJET : Urbanisme**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Approbation de déclaration de projet n°2
emportant mise en compatibilité du PLUi**

Le Président rappelle que dans le cadre de l'extension d'une carrière existante sur la commune de Saint-Jean Froidmentel, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancée par arrêté n°2022-URBA-002 du 10 janvier 2022.

Cette procédure a pour objet de mettre en cohérence le zonage du PLUi avec le projet d'extension de la carrière sur une partie de la parcelle ZB 5 située au Nord-Est du site actuel qui fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation ainsi que de régulariser les parcelles ZB 9 et ZC 46 situées en zone A et inscrites dans l'emprise de carrière autorisée par arrêté préfectoral.

Les Personnes Publiques Associées ont rendu leur avis sur le projet et ont participé à la réunion d'examen conjoint en date du 5 juillet 2022. Les avis et le compte rendu de la réunion ont été joints au dossier soumis à enquête publique. L'enquête publique a porté sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Elle s'est tenue au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et en mairie de Saint-Jean Froidmentel du 30 janvier au 03 mars 2023. Le commissaire enquêteur a effectué deux permanences en mairie de Saint-Jean Froidmentel et une au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois. Deux observations ont été portées sur les registres d'enquête.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a donné un avis favorable assorti d'une réserve au projet de mise en compatibilité du PLUi sous la réserve suivante : « *Sous réserve de limiter le passage de la zone A en Nc du PLUi la surface présentée en CDPENAF le 18 novembre 2022* ».

Le dossier de déclaration de projet contient également des précisions et compléments sommaires liés aux remarques émises par les Personnes Publiques Associées.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 ;

Vu la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois approuvé par délibération n°2022-DELIB-162 en date du 05 décembre 2022 ;

Vu la réunion d'examen conjoint de l'Etat et des autres Personnes Publiques Associées organisée le 05 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 07 octobre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers réunie en séance le 15 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 09 janvier 2023 et l'arrêté modificatif en date du 12 janvier 2023, portant ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 en vue de l'extension d'une carrière existante située sur le territoire de la commune de Saint-Jean Froidmentel et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu les pièces du dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi soumises à enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur émettant un avis favorable assorti d'une réserve au projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi ;

Considérant que la réserve émise par le Commissaire Enquêteur a été prise en considération en vue de l'approbation de la déclaration de projet n°2 ;

Considérant que la présente déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté du Perche et Haut Vendômois s'inscrit dans un cadre d'intérêt général, par l'approvisionnement nécessaire aux secteurs d'activités dépendants, par la production de matériaux essentiels aux entreprises locales et aux habitants et dans le renforcement d'emploi locaux direct

Considérant que les remarques formulées par l'Etat et les autres Pe
lors de la réunion d'examen conjoint ont été prises en considération d
projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi ;

Considérant que la réserve émise par la CDPENAF a été prise en considération dans le projet de
déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi ;

Entendu l'exposé du Président présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes
d'aménagement d'urbanisme du projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité
du PLUi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois telle
qu'annexée à la présente délibération, étant précisé que ce projet lève les réserves émises
par le commissaire enquêteur et par la CDPENAF,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

*Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération
fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et dans les
mairies du territoire, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
Elle sera également transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.*

*Le dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté du Perche & Haut
Vendômois, aux jours et heures habituels d'ouverture.*

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le



ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB092-DE



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëticia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV à Fréteval
Contrat de maîtrise d'œuvre**

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV à Fréteval
Contrat de maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB093-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'agrandissement des locaux du siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Afin de mener cette opération, le Président propose de désigner un maître d'œuvre chargé de son suivi.

Il présente la proposition de l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE - 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 67 500,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 7,50 % à l'estimatif des travaux établi à 900 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE - 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour un montant de prestation s'élevant à 67 500,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 7,50 % à l'estimatif des travaux établi à 900 000,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aggrandissement du Siège Social CPHV à Fréteval

Mission SPS

OBJET : Agrandissement du Siège Social CPHV à Freteval
Mission SPS

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB094-DE



Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner un prestataire qui sera chargé d'assurer la mission SPS dans le cadre des travaux d'agrandissement des locaux du siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Le Président présente la proposition de la société BATEC – 41360 LUNAY pour 2 570,00 € HT soit 3 084,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de confier à un prestataire une mission SPS sur les chantiers de l'opération d'agrandissement du siège social de la Communauté du Perche & Haut Vendômois – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL,
- **ACCEPTE** la proposition de la société BATEC – 41360 LUNAY pour un montant total de 2 570,00 € HT soit 3 084,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour
Contrat de maîtrise d'œuvre

OBJET : Auberge de la Tour
Contrat de maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB095-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de réhabilitation de l'Auberge de la Tour – 12 rue du Pont – 41160 FRETEVAL.

Afin de mener cette opération, le Président propose de désigner un maître d'œuvre chargé de son suivi.

Il présente la proposition de l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE - 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 52 360,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 8,80 % à l'estimatif des travaux établi à 595 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE - 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour un montant de prestation s'élevant à 52 360,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 8,80 % à l'estimatif des travaux établi à 595 000,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecomobilité

Avenant au marché de travaux

OBJET : Ecomobilité
Avenant au marché de travaux

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB096-DE



Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, il convient d'effectuer l'avenant au marché de travaux suivant :

- lot 1 « Voirie et réseaux divers », d'un montant de 3 264,91 € HT, soit 3 917,89 € TTC.

Le Président rappelle que l'entreprise prestataire du lot 1 est la société BARBOSA SAS – 41370 SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE.

Le Président présente donc l'avenant relatif à ces travaux supplémentaires, aux conditions mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant négatif n°1 de la société BARBOSA SAS – 41100 SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE relatif au lot 1 « Voirie et réseaux divers », d'un montant de 3 264,91 € HT, soit 3 917,89 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET


COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecomobilité

Relevé topographique

OBJET : Ecomobilité
Relevé topographique

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB097-DE



Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, il convient d'effectuer un relevé topographique sur les communes de Fréteval et Pezou.

Le Président présente le devis déposé par le bureau d'études AXIS CONSEILS – 3 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME pour un montant de 5 650,00 € HT soit 6 780,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser un relevé topographique sur les communes de Fréteval et Pezou,
- **ACCEPTE** le devis du bureau d'études AXIS CONSEILS – 3 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME pour un montant de 5 650,00 € HT soit 6 780,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Guet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Plateau multisports à Fontaine-Raoul

Devis pour installation d'un poteau de basket-ball

OBJET : Plateau multisports à Fontaine-Raoul
Devis pour installation d'un poteau de basket-ba

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB098-DE



Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'installer un poteau de basket-ball sur le plateau multisports à Fontaine-Raoul, en complément des jeux déjà présents sur le site.

Afin de mener cette opération, le Président présente le devis déposé par la société HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 3 268,00 € HT soit 3 921,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** le devis déposé par la société HUSSON INTERNATIONAL – 68650 LAPOUTROIE pour un montant de 3 268,00 € HT soit 3 921,60 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à passer commande ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme:

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aire d'accueil des gens du voyage

Devis pour mission de gestion de l'aire d'accueil

OBJET : Aire d'accueil des gens du voyage
Devis pour mission de gestion de l'aire d'accueil

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB099-DE



Le Président informe les membres du conseil communautaire que le marché actuel pour la mission de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Fréteval s'est achevé au 31 mars 2023.

Il est proposé de retenir le devis de la société VESTA pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2024, au coût annuel de 33 716,00 € HT, 40 459,20 € TTC.

Une consultation sera ensuite menée en 2024 pour un nouveau contrat d'une durée plus longue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** la proposition de la société VESTA – 59013 LILLE pour assurer la mission de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Fréteval, pour une durée d'un an, au montant de 33 716,00 € HT soit 40 459,20 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de Musique

Remboursement partiel d'inscription pour la saison 2022-2023

OBJET : Ecole de Musique

Remboursement partiel d'inscription pour la saison 2022-2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB100-DE



Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire d'effectuer un remboursement de coût d'inscription à l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois acquitté pour l'élève YVONNEAU Eliott.

Le remboursement s'élève à 55,00 € correspondant à un trimestre de cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer le remboursement de 55,00 € correspondant à un trimestre de cours à l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour effectuer ce remboursement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval
Demande de subvention au Département pour animation

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB101-DE

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie organisera un spectacle « C'est sûrement le Grand-Père ou la Grand-Mère de quelqu'un... » par la Compagnie La Trébuche, le samedi 28 octobre 2023 à 16h00.

Le coût du spectacle est de 1 587,00 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2023 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser le spectacle « C'est sûrement le Grand-Père ou la Grand-Mère de quelqu'un... » par la Compagnie La Trébuche, le samedi 28 octobre 2023 à 16h00,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièress Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchériess Alexandra Cassant	Lisse Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonnes Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval
Demande de subvention au Département pour animation

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB102-DE



Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie organisera un spectacle « Chut...Regarde...j'Ecoute » de Nathalie BAUCHET à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval le samedi 18 novembre 2023 à 10h00.

Le coût du spectacle est de 682,54 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2023 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser le spectacle « Chut...Regarde...j'Ecoute » de Nathalie BAUCHET le samedi 18 novembre 2023 à 10h00,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ancienne gare de Droué

Modification du loyer du logement

OBJET : Ancienne gare de Droué
Modification du loyer du logement

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB103-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n° 2021-DELIB-096 du 3 mai 2021 fixant le loyer mensuel du logement de l'ancienne gare de Droué à 350 €.

Sur proposition des élus de la commune de Droué, le Président sollicite auprès du conseil communautaire une augmentation de ce loyer à 400,00 € à compter du 1^{er} avril 2023. Par ailleurs, il sera désormais demandé aux locataires de s'acquitter du coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable au logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le montant mensuel du loyer du logement de l'ancienne gare de Droué à 400,00 €,
- **DECIDE** de demander aux locataires le remboursement des frais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives aux mises en location de ce logement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Destructions des nids de frelons asiatiques

Demande de subvention au Département (D.D.A.D. 2023)

OBJET : Destrutions des nids de frelons asiatiques
Demande de subvention au Département (D.D.A.)

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB104-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher, au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour l'exercice 2023, dans le cadre de la prise en charge par la CPHV des opérations de destructions de nids de frelons asiatiques chez les particuliers ou sur les propriétés des communes membres de la CPHV.

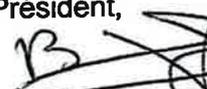
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Département au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour 2023, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Acquisition d'un véhicule de service

OBJET : CPHV

Acquisition d'un véhicule de service

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB105-DE

Le Président rappelle que les agents des services de la CPHV et notamment la secrétaire de mairie itinérante ont besoin d'un véhicule de service pour leurs déplacements professionnels.

Par conséquent, le Président présente au conseil communautaire le devis de la société **BIGOT AUTOMOBILES** – 71 route de Paris – 41100 SAINT-OUEN - pour l'acquisition d'un véhicule aux caractéristiques suivantes :

- Véhicule d'occasion
- marque : CITROEN
- modèle : C3 Pure Tech 82ch Feel Business

Le coût total pour cette acquisition s'élève à 14 597,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le devis de la société **BIGOT AUTOMOBILES** – 71 route de Paris – 41100 SAINT-OUEN - pour un coût de 14 597,76 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Maurice Brunet', is written below the printed name of the secretary.



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 15 Mai 2023

Sur convocation en date du 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Patrick Lahoreau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Pascal Trassard, Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 2

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Jean-Maurice BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compétence Eau et Assainissement

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

OBJET : Compétence Eau et Assainissement
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230515-2023DELIB106-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la compétence Eau et Assainissement, actuellement à la charge des communes, sera transférée à la Communauté du Perche & Haut Vendômois à compter de 2026.

Afin d'étudier ce transfert de compétence et de mieux comprendre ses conséquences, il est donc proposé de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

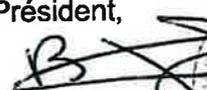
Dans ce cadre, le Président présente l'offre du cabinet SARL DUPUET FRANK Associés – 37100 TOURS pour un montant de 33 660,00 € soit 40 392,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude relative au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CPHV,
- **ACCEPTÉ** l'offre du cabinet SARL DUPUET FRANK Associés – 37100 TOURS pour un montant de 33 660,00 € HT, soit 40 392,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Jean-Maurice BRUNET